

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 74/2025**

**OBJET :** ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
AMBASSADE REGIONALE DES CONFRERIES DES PRODUITS DU TERROIR,  
DU GOUT DE LA GASTRONOMIE D'ILE DE FRANCE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 en date du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, et, notamment, son alinéa 23 relatif aux subventions inférieures à 23 000 € ;

**CONSIDÉRANT** que l'association AMBASSADE RÉGIONALE DES CONFRÉRIES DES PRODUITS DU TERROIR, DU GOÛT DE LA GASTRONOMIE D'ÎLE-DE-FRANCE (« Ambassade du Terroir ») défend et prône les produits locaux, tels que, le Brie de Melun, anime des évènements grand public, et collabore avec les acteurs professionnels et consulaires de la filière ;

**CONSIDÉRANT** que les projets financés s'inscrivent dans le contexte territorial, et tiennent compte des enjeux et besoins locaux des acteurs présents, qu'ils recherchent la complémentarité avec des actions existantes afin de favoriser les partenariats entre les associations et les projets ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : D'ATTRIBUER** une subvention à l'association AMBASSADE RÉGIONALE DES CONFRÉRIES DES PRODUITS DU TERROIR, DU GOÛT DE LA GASTRONOMIE D'ÎLE-DE-FRANCE (« Ambassade du Terroir »), à hauteur de **5 600 €**, au titre de sa participation au fonctionnement de l'association, et aux évènements qu'elle anime pour l'année 2025,

**Article 2 : DE SIGNER**, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 07/05/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250507-59618-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

Publication ou notification : 7 mai 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin